

M A R O C

A. BEN EL HOSNI

A. EL GHAZALI

Janvier 1980

ASPECTS METHODOLOGIQUES SUR LE RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DE 1971

I. - INTRODUCTION

Dans tous les pays du monde et à tous les niveaux aussi bien publics que privés, un besoin impérieux d'informations chiffrées sur les phénomènes démographiques, économiques et sociaux est constaté.

Cette demande du chiffre sans cesse accrue est ressentie particulièrement lors de la préparation des plans de développement économique et social. Dans les pays en voie de développement un tel besoin est principalement satisfait par des enquêtes et recensements répétés à intervalles réguliers.

Le Maroc a réalisé différents recensements démographiques. Mais ceux effectués avant 1980, l'ont été avec des qualités différentes dans le temps et dans l'espace.

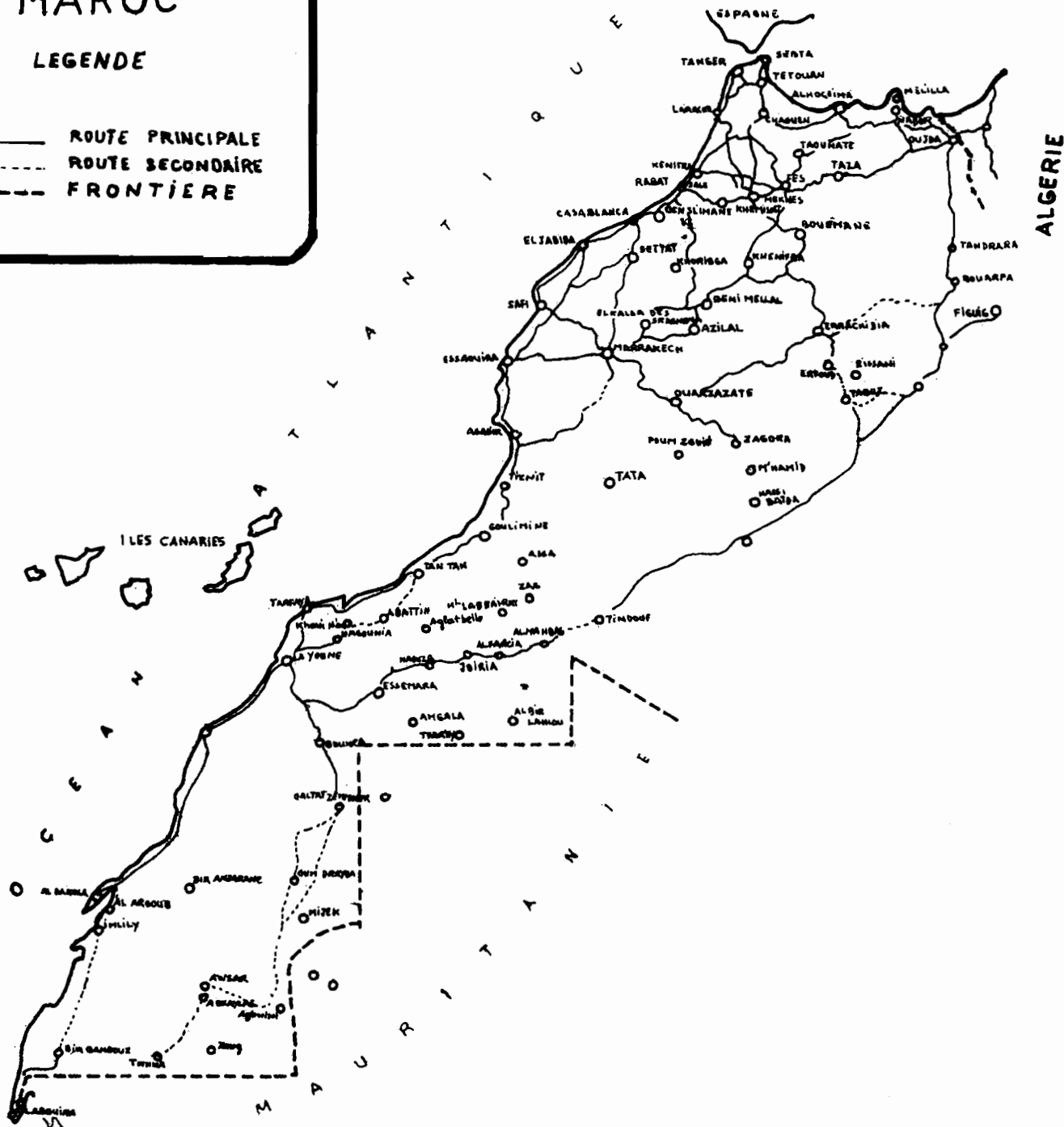
Le Recensement de 1960 reste la première opération effectuée dans le Maroc Indépendant. Toutes les régions du pays ont été touchées, avec cependant un recensement exhaustif pour le milieu urbain et un dénombrement de la population rurale. A partir d'un recensement individuel dans 10 % des douars (villages), répartis d'une manière uniforme dans toutes les régions rurales, certaines caractéristiques socio-économiques ont été appréhendées pour ce milieu.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1971 a été pratiquement réalisé dans les mêmes conditions que celui de 1960, mais nombre d'aspects et d'orientations ont été revus et précisés.

ROYAUME DU MAROC CARTE GENERALE DU MAROC

LEGENDE

- ROUTE PRINCIPALE
- - - ROUTE SECONDAIRE
- - - FRONTIERE



N.B. : Les provinces de Laayoune, Smara, Boujdour et Oued Dahab n'ont pas fait l'objet de Recensement en 1971.-

De très nombreux travaux préparatoires ont essayé de tenir compte le plus possible des enseignements de 1960, des recommandations des Nations-Unies et surtout des réalités marocaines.

Dans la présente monographie, il est proposé d'examiner les différents aspects afférents au dernier recensement effectué au Maroc ; ce sont les considérations qui ont présidé à sa préparation, à son exécution et à son exploitation qui seront mises, d'une façon concise, en évidence.

II. - PREPARATION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1971 a nécessité des efforts particuliers d'organisation et de coordination. C'était le but que s'était assigné sa préparation et ce, pendant 3 ans et 6 mois (du 1er janvier 1968 au 19 juillet 1971).

Le choix des sujets à étudier, a tenu compte des différents dénombrements réalisés au Maroc et en particulier celui de 1960. De plus on a tenu compte de la comparabilité régionale et internationale et des demandes des autres utilisateurs (planificateurs, chercheurs, etc ...).

Afin de répondre aux questions qui sont autant de paramètres de l'action politique et économique et de mettre à jour la connaissance chiffrée de la population, les objectifs du recensement ont été alors de trois ordres :

- la détermination de la population légale, base de toute action administrative, politique, économique et sociale, servant à l'application de nombreux textes législatifs et réglementaires ;
- le rassemblement des principales statistiques démographiques, économiques, sur l'emploi, sur l'habitat, sur les ménages, ... ;

- la disposition d'une base de sondage pour les enquêtes statistiques ultérieures.

II.1 - Aspect législatif

Pour avoir un fondement légal et être prescrit par la loi, différents textes législatifs ont été définis par le recensement.

- La loi n° 001-71 du 16 juin 1971, ordonnant la réalisation du recensement et obligeant les citoyens à se soumettre à ses formalités ;
- Le décret n° 2-71-99 du 29 juin 1971, fixant les modalités d'application de la loi n° 001-71, définissant les personnes à recenser, le lieu du recensement, les personnes temporairement absentes et absentes de longue durée, la population légale, la population comptée à part et la population municipale ;
- Le décret n° 2-70-271 du 29 juin 1971, fixant la date du recensement, du 20 juillet au 3 août 1971 ;
- Le décret n° 2-70-459 du 7 octobre 1970, relatif à l'indemnisation des agents chargés des opérations du recensement ;
- Le décret n° 2-71-607 du 1er décembre 1971, authentifiant les nombres fixant la population légale du Royaume.

II.2 - Méthode de recensement

Comme la méthode de l'auto-dénombrement devait être écartée à cause du niveau culturel de la population, seule la méthode de l'entrevue, le "porte à porte", a été étudiée et mise au point.

L'unité statistique de base était l'individu, et le ménage, cadre général de l'identification des individus, était une unité supplémentaire du recensement.

Selon la méthode de l'entrevue, le recensement était réalisé pendant une quinzaine de jours (les questions portant sur la situation de résidence se rapportait à la date de référence).

Pour améliorer la qualité du dénombrement, le recensement a dû prendre des dispositions spéciales pour l'étude de certaines catégories de population, il s'agit :

- des Marocains à l'étranger (recensement effectué en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères) ;
- des nomades (des lieux de rendez-vous, appelés lieux de rassemblement, ont été fixés auparavant avec les fractions et les sous-fractions nomades en présence des autorités locales) ;
- de la population comptée à part ;
- des personnes sans abri ou sans domicile fixe.

II.3 - Date de référence

Cette date devait respecter trois conditions fondamentales : la disponibilité du personnel, les conditions climatiques et la disponibilité des moyens de transport. Elle ne devait en rien perturber l'année scolaire (personnel enseignant) ni se dérouler au cours des mois de pluviométrie ou de fonte de neige, ni porter préjudice aux travaux des Ministères par le prélèvement de véhicules dans certaines périodes de pointe.

La période d'exécution a couvert la période allant du 20 juillet au 3 août 1971.

II.4 - Cartographie

Pour définir la stratégie de travail et déterminer l'effectif de personnel, un découpage du territoire national, bien fait et plus fin que les divisions administratives existantes était nécessaire.

La réalisation de la cartographie a demandé plusieurs mois. Il a fallu d'abord tirer profit des leçons du passé (recensement de 1960), et faire des réalités marocaines (délais et possibilités).

Le premier travail auquel s'est attelé l'équipe chargée des travaux cartographiques était la recherche de définitions pour le milieu

urbain, pour le milieu rural et pour le douar (village). Mais comme aucune solution assez satisfaisante n'a pu être obtenue, les définitions utilisées en 1960 ont été reprises dans un souci de comparabilité :

- l'urbain, ensemble des communes urbaines et des centres urbains inclus dans les communes rurales mais présentant certaines caractéristiques d'urbanisation ;
- le rural : le reste du territoire national ;
- le douar : est défini par auxiliaires des autorités locales, comme un ensemble de ménages relevant administrativement de leurs autorités.

II.4 - 1 - Milieu urbain

Du fait du vieillissement des cartes relatives aux centres urbains, et des délais nécessaires pour la réalisation d'une couverture aérienne, il a été jugé primordial de faire une mise à jour des cartes disponibles. Deux méthodes ont été utilisées :

- la méthode de la reconstitution des îlots a nécessité un dénombrement des logements dans chaque ville concernée. En partant de l'unité de base, l'îlot urbain (pâté de maisons défini tel que si l'on suivait le sens des aiguilles d'une montre, on se retrouverait au point de départ), on a constitué le district de recensement. De taille moyenne de 200 à 250 ménages (nombre pouvant être recensé par un agent recenseur en 15 jours), les districts de recensement étaient délimités sur des feuilles de limites confectionnées lors de l'opération îlot. Cette méthode a été appliquée dans les grandes villes (villes de plus de 100 000 habitants) regroupant 72 % de la population urbaine de 1960 et pouvant présenter le maximum de difficultés (risque d'oubli ou de double compte, présence de médinas anciennes, etc ...). Cette opération s'est déroulée du 1er mars 1969 au 30 avril 1970 ;
- la méthode de l'estimation de la population a consisté en un découpage des plans cartographiques en districts de

recensement, en fonction des estimations de population fournies par les autorités locales. Retenue pour les autres centres urbains, cette opération a été effectuée en présence des représentants des autorités locales.

II.4 - 2 - Milieu rural

Comme il était indispensable de disposer d'une nouvelle liste exhaustive de l'ensemble des "douars", deux opérations de dénombrement de ces unités ainsi que leur positionnement sur carte, ont été alors réalisées.

Pour la population rurale non nomade, on a établi une nouvelle liste de "douars" répartie selon les différentes unités administratives ; d'autres renseignements étant recueillis pour permettre la reconnaissance sur le terrain (positionnement sur des cartes de communes) et le découpage (le type d'habitat, groupé, éclaté ou dispersé et le nombre estimé de ménages).

La confection de la liste des douars nomades, le recueil de leur nombre de ménages, la détermination des lieux de rassemblement, le positionnement de ces lieux dans des plans schématiques ont permis de constituer des secteurs de recensement. Avec la collaboration des autorités locales, un planning de recensement a été fait sur la base d'un calendrier de regroupement et de convocation dans les lieux de rassemblement.

A la fin des travaux de découpage, un regroupement selon les secteurs de recensement (zone dont était responsable un contrôleur) a été effectué. Si le nombre moyen de districts par secteur était de 5, ce chiffre était variable selon les régions (4 à 7 districts) du fait des difficultés de terrain et de la dispersion des districts).

II.5 - Personnel

La réalisation des travaux cartographiques a permis de déterminer le personnel à mobiliser pour l'exécution de l'opération. Et pour éviter les éventuelles défaillances, une réserve de 15 % a été prévue pour chaque province.

II.5 - 1 - Personnel enseignant mobilisé

Le personnel requis pour la collecte des renseignements auprès de l'ensemble de la population ne pouvait, en raison de son effectif et de sa qualité, se trouver qu'au sein des ministères de l'enseignement (comme pour le recensement de 1960).

Le personnel enseignant à mobiliser était subdivisé en trois catégories et ce, pour des besoins d'organisation, de contrôle et de formation :

- l'agent recenseur par district de recensement, chargé de la collecte de l'information auprès des ménages ;
- le contrôleur par secteur de recensement, chargé du contrôle technique des agents recenseurs de son secteur ;
- le contrôleur formateur, choisi pour les besoins de la formation du personnel, chargé de la formation des agents recenseurs et des contrôleurs de quatre ou cinq secteurs et redevenant contrôleur au moment de l'exécution.

II.5 - 2 - Personnel non enseignant

La présence de cadres capables d'assurer les responsabilités en matière de recensement était nécessaire pour la coordination des multiples tâches tant administratives que techniques, à exécuter au niveau de tout le pays. C'est ainsi que plus d'une centaine de techniciens se sont vu confier la responsabilité de veiller à l'exécution du recensement au niveau provincial et régional.

Comme le recensement était effectué sous l'autorité conjointe du Ministère de l'Intérieur et du Secrétariat d'Etat au Plan (décret n° 2-71-99 fixant les modalités d'application de la loi n° 001-71 relative au recensement), toutes les provinces et préfectures ont désigné de leur côté, les délégués provinciaux, les secrétaires généraux ou leurs représentants en vue de faciliter les travaux de préparation et de suivi des travaux d'exécution.

II.5 - Indemnisation du personnel

L'indemnisation des différents auxiliaires du Recensement (personnel enseignant mobilisé et personnel auxiliaire des autorités locales) a été faite dans le cadre du décret n° 2-70-459, relatif à la rétribution des agents chargés des opérations du recensement. Un barème a été appliqué selon des notes d'appréciation attribuées par les techniciens. Sa distribution sous forme de mandats a été effectuée avec la collaboration des délégations des ministères de l'enseignement et des représentants des provinces et préfectures.

II.6 - Moyens de transport

Si les travaux cartographiques ont déterminé pour chaque unité administrative le nombre de districts et de secteurs de recensement, l'autonomie de chaque contrôleur du point de vue de transport a été une contrainte pour l'exécution.

Pour faire appel à tous les véhicules qui pouvaient être disponibles dans chaque unité administrative, un inventaire des moyens de transport de l'Administration a été réalisé en 1969. Les données recueillies par véhicule au niveau de toutes les provinces et préfectures permettaient d'en déterminer les moyens mobilisables.

Les moyens de fonctionnement de ces véhicules ont été prévus à partir des données recueillies sur chaque marque, le type et la consommation en carburant. A partir d'un coût estimatif par véhicule à l'échelon de chaque province et préfecture, des dotations en vignettes ont été envoyées aux responsables techniciens provinciaux pour leur distribution : les reliquats devant être examinés à la fin de la période d'exécution, et ce, à partir des fiches de consommation.

II.7 - Rôle des différents départements

L'importance du Recensement a nécessité pour sa réalisation la création d'institutions spéciales capables de suivre le déroulement des différentes opérations et d'assurer l'étroite collaboration entre les différents départements ministériels concernés.

II.7 - 1 - Institutions

La première entité ainsi créée pour la coordination des travaux réalisés dans le cadre du recensement est le Comité Technique. Il était chargé de l'étude des travaux à réaliser, de leur état d'avancement, et de la préparation des dossiers à présenter au gouvernement ou à la commission interministérielle du recensement.

La seconde institution, la "Commission Interministérielle" était consultée pour les questions de principe, relatives à la préparation et à l'exécution. Elle devait décider des grandes lignes de l'opération et de son calendrier, étudier les projets préparés, proposer les modifications essentielles, et décider des moyens à mettre en oeuvre par les différents ministères (personnel, véhicules, etc ...).

La troisième institution créée à l'échelle provinciale, la commission provinciale devait veiller sur la réalisation du Recensement au niveau régional.

II.7 - 2 - Ministères

- Le Ministère de l'Intérieur étant le seul département à disposer d'une implantation au niveau de chaque échelon administratif, a eu un rôle particulièrement important. Etant responsable du déroulement de l'exécution, il devait participer à toutes les phases de réalisation (mobilisation des autorités locales, réquisition des locaux et des véhicules, disposition de cartes pour le milieu urbain, etc ...).

- Les ministères de l'enseignement ont participé, par la mobilisation du personnel enseignant, par la réservation de locaux pour la formation, par la campagne publicitaire auprès des familles et par la réquisition de certains véhicules pour le transport du personnel, au déroulement de la principale phase de réalisation du Recensement.

- Le Ministère de l'Information a eu pour sa part un rôle primordial dans la campagne d'information du public. Il a contribué au succès

du programme de publicité en mettant en oeuvre ses différents moyens audio-visuels (radio, télévision, presse, etc ...).

En plus de leur contribution dans la mobilisation de véhicules et le détachement de cadres, les autres ministères ont pour leur part contribué à la réalisation du Recensement. On peut citer :

- Le Ministère de la Justice, pour le recensement de la population comptée à part dans les établissements pénitentiaires ;
- Le Ministère des Affaires Etrangères, pour le recensement des étrangers de statut diplomatique vivant au Maroc et des Marocains résidant à l'étranger ;
- l'Administration des Forces Armées Royales, pour le recensement de la population comptée à part dans les casernes et la mise à la disposition du recensement d'un contingent d'appelés sous les drapeaux et de locaux pour le dépouillement ;
- Le Ministère des Affaires Administratives, pour la mise au point définitive des textes législatifs ;
- Le Ministère des Finances, pour la mise en place de procédures budgétaires souples ;
- Le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire pour la confection des cartes pour le milieu rural ;
- Le Ministère des Travaux Publics, pour la mise à la disposition des cartes pour le milieu urbain ;
- Le Ministère de la Santé Publique, pour le recensement de la population comptée à part dans les hôpitaux ;
- Le Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones, pour la participation à la campagne d'informations (timbre postal et oblitérations spéciales), pour les facilités accordées au niveau des communications (téléphone et télex) ;
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports et des Affaires Sociales, pour le recensement de la population comptée à part dans les asiles et les hospices et pour la participation à la campagne d'information (par le biais d'organisation de jeunesse et d'associations féminines).

II.8 - Elaboration des documents

II.8 - 1 - Questionnaires

Ces documents de bases ont concerné :

- la "feuille de Ménage et le logement", utilisée dans le milieu urbain, avec 3 grandes parties : la première page pour les renseignements sur le logement et l'Etat-Civil, les deuxième et troisième pages pour les caractéristiques démographiques, culturelles et sur la migration pour tous les membres de ménages, et la quatrième page pour les données sur l'emploi ;
- le "cahier de douar", utilisé dans le milieu rural, avec 3 grandes parties : la première page pour l'identification et l'infrastructure du douar, des pages-ménage pour les données démographiques culturelles, sur l'activité, sur l'Etat-Civil et sur l'Habitat et les deux dernières pages du cahier pour les personnes de passage dans le douar ;
- la "feuille de ménage nomade" pour le recensement des nomades en milieu rural ;
- la "feuille de population comptée à part ou de passage dans les hôtels", pour les deux milieux de résidence, pour le recueil de données démographiques et des adresses habituelles par établissement de population comptée à part ou par hôtel ;
- le "cahier des ménages de la population marocaine à l'étranger", conçu en "pages-ménage", pour les données démographiques, culturelles, sur la migration, l'activité et l'habitat, se référant à chaque consulat ou ambassade.

II.8 - 2 - Instructions

Suite au schéma proposé pour la formation du personnel d'exécution, et en tenant compte des cas concrets à rencontrer sur le terrain, chaque catégorie de personnel a eu son manuel d'instructions :

- Le manuel "d'instructions aux contrôleurs formateurs urbains", expose le rôle du contrôleur-formateur urbain, le calendrier et la procédure de formation des contrôleurs et agents recenseurs urbains et présente les documents à utiliser en milieu urbain ;
- Le manuel "instructions aux contrôleurs urbains", définit les règles de base à suivre et les travaux à réaliser par le contrôleur urbain, et renseigne sur la feuille de Ménage et de logement et sur le carnet de tournée ;
- Le manuel de "l'agent recenseur urbain", explicite le programme de travail et les règles à suivre par l'agent recenseur-urbain et présente les documents à remplir, en précisant les principales définitions et abréviations à utiliser ;
- Le manuel "instructions aux contrôleurs formateurs ruraux" détermine le rôle du contrôleur-formateur rural, le calendrier et la procédure de formation des contrôleurs et agents recenseurs ruraux et présente le document utilisé en milieu rural, le cahier douar ;
- Le manuel "instructions aux contrôleurs ruraux", présente les règles de base à suivre et les travaux à réaliser par le contrôleur rural ainsi que les documents à utiliser ;
- Le manuel de "l'agent recenseur rural", définit le programme de travail à suivre par l'agent recenseur rural et expose comment remplir le cahier de douar et utiliser les principales définitions et abréviations ;
- Le manuel "instructions aux techniciens du recensement", est préparé pour présenter les différentes tâches confiées aux techniciens chargés du suivi de l'opération à l'échelon local.

II.8 - 3 - Documents de contrôle

Les documents prévus pour suivre l'état d'avancement des travaux et pour contrôler la qualité du travail effectué par les agents recenseurs se réfèrent :

- au "carnet de tournée" ;
- à la "liste des ménages absents à recenser" ;
- au "carnet de Secteur Urbain", pour avoir la situation au jour le jour de l'état d'avancement du Recensement dans chaque secteur, agent par agent ;
- au "carnet de Secteur Rural", pour obtenir durant la période d'exécution la situation dans chaque secteur rural, agent par agent.

II.9 - Recensement pilote

Réalisé du 14 au 28 juillet 1969, par 150 agents recenseurs et 5 contrôleurs enseignants, dans les deux milieux de résidence, l'essai de recensement a permis d'examiner les questions liées à la date, au personnel d'exécution, et de tester les méthodes de découpage en districts, les documents de base et le dossier pré-informatique.

Différentes leçons ont été tirées du recensement pilote, et ont permis de rectifier le tir dans les travaux à réaliser. On a surtout relevé l'importance de l'intervention de l'autorité locale, la priorité du dénombrement de véhicules, la nécessité de réaliser l'opération îlot dans toutes les grandes villes (villes de plus de 100 000), la révision du nombre de ménages par district (200 à 250 ménages au lieu de 150 à 200 ménages), la prolongation de la période de formation (une journée supplémentaire), la collaboration de l'Informatique dans la confection du dossier informatique, l'utilisation de cartes mark sensing codifiées et perforées recto-verso, etc ...

II.10 - Formation

L'organisation de la formation s'est effectuée d'une façon pyramidale.

La première étape envisagée a visé la formation des techniciens de recensement. On a regroupé à Rabat pendant 4 jours, aussi bien les

techniciens provinciaux, que les techniciens de cercle et de municipalité, les cadres détachés par les autres ministères et ceux du Secrétariat d'Etat au Plan.

La seconde étape effectuée à l'échelon régional devait être celle des contrôleurs formateurs urbains et ruraux.

La dernière étape de la formation a été celle des contrôleurs et des agents recenseurs urbains et ruraux par des contrôleurs formateurs désignés à la suite de leur stage.

II.11 - Publicité

Pour s'assurer de l'entière collaboration de la population, un programme diversifié a été mis en oeuvre.

A l'occasion de la fête de la Jeunesse, Sa Majesté le Roi devait dans son discours du 8 juillet 1971, insister sur la nécessité du plein succès du recensement.

La participation du Ministère de l'Information a revêtu plusieurs formes d'interventions : film, interviews, informations, flashes, sketches et chansons relatifs au Recensement ... La presse écrite a également participé par des articles et des manchettes publicitaires.

D'autres procédés ont de plus été utilisés : dépliants, cachet postal, prêche dans les mosquées, affiches murales, affichettes, campagne dans les écoles, campagne par les organisations de jeunesse et les monitrices de la Jeunesse et du Sport.

II.12 - Dossier informatique

La méthode de dépouillement devait tenir compte du programme de rassemblement des données et des installations disponibles. Le choix du graphitage sur carte mark-sensing a permis de préparer de manière détaillée les différentes étapes du dépouillement. Celles-ci ont concerné :

- la location du matériel de perforation et d'exploitation, (4 machines perforatrices IBM 514 et un ordinateur IBM 60/25) ;
- la confection de trois types de cartes mark-sensing préco-difiées (une carte par individu) :
 - 1- une carte pour le milieu rural,
 - 2- une carte pour le milieu urbain pour les personnes inactives et non chefs de ménage,
 - 3- une carte recto-verso pour le milieu urbain pour les autres personnes, les personnes actives et les chefs de ménage même inactifs ;
- le recours à un personnel de dépouillement formé par des appelés du contingent ;
- la préparation d'instructions et de documents pour les phases de l'exploitation (la détermination de la population légale, l'exploitation du sondage à 10 % et l'exploitation exhaustive) ;
- la confection de programmes de tabulation, et de tests de validité et de cohérence.

La préparation de ce dossier a été réalisé en collaboration étroite avec les services de l'informatique lors de réunions techniques tenues pour l'étude de ses différentes composantes.

III. - EXECUTION

L'exécution du recensement s'était déroulée, sous la responsabilité conjointe du Ministère de l'Intérieur et du Secrétariat d'Etat au Plan à partir du 20 juillet 1971.

Le rendement constaté était supérieur à 13 ménages par jour et la collecte proprement dite a pris fin le 3 août 1971.

Durant cette période, des équipes de techniciens étaient constituées au niveau central afin d'aplanir les différentes difficultés survenues au cours de la collecte de l'information. Le contact était assuré d'une façon permanente avec les techniciens provinciaux.

Le déroulement de l'opération ne devant pas être perturbé, toutes les commandes supplémentaires de documents étaient envoyées en priorité selon les modalités disponibles, et le renforcement ou le changement d'agents était possible par la disponibilité d'un personnel d'exécution de réserve.

Les contrôles réalisés revêtaient deux formes : un contrôle sur le terrain et un contrôle au bureau et ce, en veillant à l'exhaustivité de l'opération, à sa qualité et à l'enregistrement régulier de l'état d'avancement des travaux.

Pour connaître la qualité des données du Recensement, une enquête de contrôle a été réalisée dans 100 flots urbains et 100 districts ruraux. Son but était de détecter les erreurs de contenu et de dénombrement. Son exécution s'est effectuée juste après le Recensement (les 5 et 6 août 1971) par une équipe constituée des meilleurs contrôleurs.

La phase d'exécution a pris fin le 16 août 1971 après la mise en ordre de tous les documents recueillis et la remise de rapports par les techniciens responsables du Recensement.

IV. - EXPLOITATION

Le calendrier des opérations devait tenir compte des priorités fixées : détermination de la population légale et dépouillement d'un sondage au 1/10 pour les besoins du Plan Quinquennal 1973-77, de l'exhaustivité du dépouillement et des problèmes inhérents à cette opération.

Si les locaux du dépouillement ont été ouverts le 17 août 1971, il a fallu attendre le 1er mai 1975 pour arriver à la fin des travaux de l'exploitation exhaustive.

L'organisation du centre de dépouillement s'était inspirée de l'organisation pyramidale décidée pour l'exécution et qui avait donné d'excellents résultats.

IV.1 - Détermination de la population légale

La détermination de la population légale fut la première opération du dépouillement. La population légale est considérée comme l'ensemble des personnes présentes ou temporairement absentes (population de droit).

Les phases de l'organisation de cette opération ont concerné alors :

- des travaux de contrôle, de vérification et de classement de base ;
- des travaux de dépouillement et de totalisation des dossiers contrôlés par district pour le milieu urbain et par douar pour le milieu rural ;
- enfin des travaux de récapitulation selon les différentes unités administratives (douar, fraction, commune, centre urbain, province, et préfecture).

IV.2 - Dépouillement

Le dépouillement des documents a été la deuxième opération. Toutes les données recueillies sur les personnes, les ménages et les logements devaient être exploitées.

L'organisation des ateliers a adopté un système d'indépendance et d'inter-dépendance entre les différentes équipes.

Un agencement de la circulation des documents entre le bureau de stockage des documents et les équipes de dépouillement selon leur spécialisation a été pratiquée.

IV.2 - 1 - Codes et documents utilisés

Les codes et documents de dépouillement ont été préparés dans le cadre du dossier pré-informatique. Ils ont été repris à la suite de

l'exploitation du recensement pilote et des observations faites au cours des réunions avec la Division de l'Informatique.

Le traitement des populations particulières, des personnes sans abri, de la population comptée à part ou de passage dans les hôtels, des nomades et de la population marocaine recensée à l'étranger, avait nécessité la préparation de dossiers à part.

IV.2 - 2 - Organisation de l'atelier

Pour le milieu urbain, les différents postes prévus pour l'organisation du travail ont concerné :

- un poste de la codification de la migration et de l'emploi ;
- un poste de la codification des autres questions ;
- un poste de graphitage ;
- un poste de contrôle de qualité ;
- un poste d'envoi de dossiers à l'informatique ;
- un poste de correction.

Pour le milieu rural, le dépouillement des feuilles-ménage étant plus simple, la subdivision du travail était moins compliquée avec :

- un poste de codification et de graphitage ;
- un poste de contrôle de qualité ;
- un poste d'envoi des dossiers à l'informatique ;
- un poste de correction.

Les différents travaux étaient contrôlés et suivis par l'intermédiaire des cahiers de contrôle et des fiches suiveuses urbaines et rurales.

IV.2 - 3 - Dépouillement d'un sondage au 1/10

Afin de disposer assez rapidement d'informations récentes (du fait des délais nécessaires pour l'exploitation exhaustive des documents), il a été décidé de procéder d'abord à un dépouillement par sondage.

L'étude des caractéristiques demandées pour le programme de tabulation prioritaire à des hauteurs géographiques différentes, et le niveau de précision souhaité ont démontré qu'un taux de 10 % était suffisant.

IV.2 - 4 - Dépouillement du reste

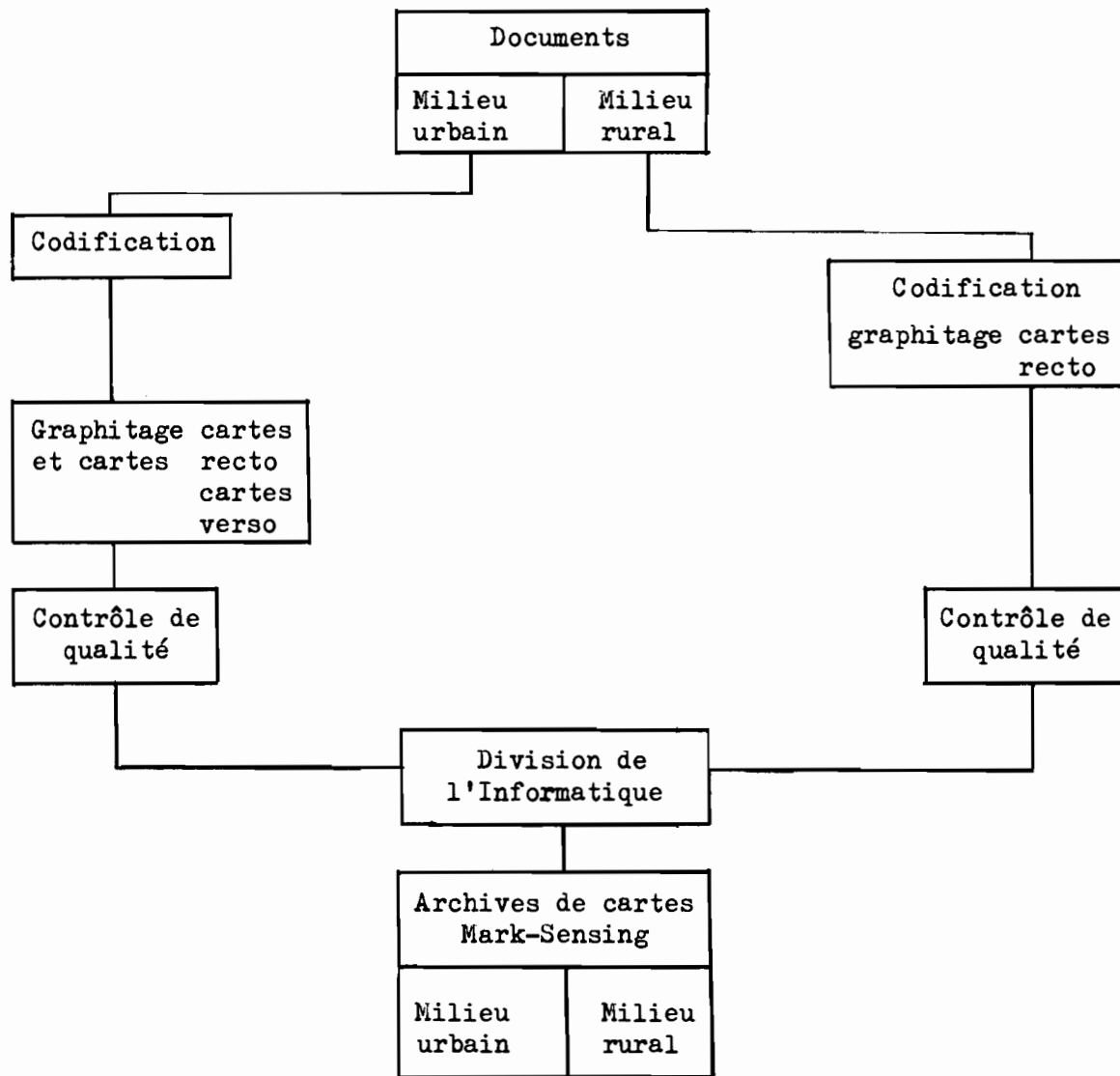
Cette opération a commencé à la fin du dépouillement du sondage. Mais le planning prévu au départ n'a pu être respecté et ce, à la suite de la non disponibilité d'appelés au service militaire. Il a fallu attendre le 15 août 1973 pour réouvrir les locaux du dépouillement, un autre personnel militaire étant disponible. Cette période de treize mois a été ainsi réservée à la correction des cartes erronées et des listings des erreurs du code géographique.

Ce dépouillement des 9/10 des documents du recensement a été effectué du 1er décembre 1971 au 31 décembre 1974 avec une pause obligatoire (du fait d'un manque de personnel) du 16 juillet 1972 au 14 août 73.

IV.2 - 5 - Types de contrôle pratiqués

Le contrôle était effectué en 4 étapes, le contrôle de l'identifiant des ménages, le contrôle de la validité des codes, le contrôle de l'enregistrement du chef de ménage et le test de cohérence de l'âge avec les autres caractéristiques. Si la correction de la première étape se faisait avec la possibilité de retour aux documents de base, les autres étapes étaient exécutées soit d'une manière systématique, soit d'une manière statistique, soit par hot deck sans retour aux documents de base.

SCHEMA DE L'EXPLOITATION LORS DU RECENSEMENT



V. - TABULATION

Il a fallu disposer d'un système de tabulation qui s'adapterait à la machine IBM 360-25 et qui éviterait l'utilisation démesurée du personnel par l'obtention de plusieurs tableaux par passage par regroupement par lots.

Le choix s'est porté alors sur le "Cents" (Census Tabulation System) mis au point pour l'exploitation des recensements. Ainsi, le traitement de chaque tableau s'est effectué en 6 étapes :

- programme "Centec", transformation de l'enregistrement contrôlé en un enregistrement sur bande ;
- programme "Cental", fabrication de tableaux bruts pour les petits niveaux géographiques ;
- programme de tri "Talort", classement des tableaux obtenus par "Cental" suivant leurs numéros et leurs niveaux géographiques ;
- programme "Cencon", récapitulation des résultats bruts aux niveaux géographiques désirés ;
- programme de tri "Conset", tri des enregistrements fournis par le "Cencon" suivant les niveaux géographiques ;
- programme "Centrep", édition et mise en forme des tableaux et des calculs.

Les tableaux se sont répartis en quatre catégories : ensemble, urbain, rural et ménages pour quatre niveaux géographiques : Maroc, province, grande ville (villes de plus de 100 000 habitants) et par commune. Six grandes familles de tableaux ont alors été considérées :

- des tableaux "D" pour les données démographiques ;
- des tableaux "A" pour l'activité ;
- des tableaux "S" pour la scolarisation ;
- des tableaux "G" pour la migration ;
- des tableaux "M" pour les ménages ;
- des tableaux "L" pour les logements.

VI. - PUBLICATIONS

Le plan de publication déterminé lors des travaux préparatoires, a été remanié au fur et à mesure de l'avancement des travaux et de la précision des besoins exprimés par les différents utilisateurs.

VI.1 - Publications de la population légale

Les premières publications devaient concerner les résultats de la population légale et de la population rurale. Préparé selon la langue arabe et la langue française (deux impressions), ce volume présente la population légale selon les différentes unités administratives.

La "population rurale", a été confectionnée à partir des fichiers douars. Présenté en 7 fascicules selon les régions économiques du Royaume, ce document indique la population et le nombre de ménages des douars, des fractions et des communes rurales de l'ensemble du pays.

VI.2 - Publications de l'exploitation du sondage au 1/10

L'analyse des tableaux de l'exploitation par sondage a permis la parution de quatre volumes dans la série "S" (sondage), il s'agit :

- des "Résultats du sondage au 1/10", donnant un panorama des renseignements tirés du Recensement ;
- de la "Population Active", analysant le niveau d'activité de la population et sa répartition selon la profession et la branche d'activité ;
- des "Caractéristiques culturelles de la population" ;
- de l'"Habitat".

VI.3 - Publications de l'exploitation exhaustive

Les 5 publications de l'exploitation exhaustive ont concerné tous les domaines étudiés dans le Recensement :

- les "Résultats du RGPH 71 - Niveau National" - présentant les tableaux nationaux ;
- les "Résultats du RGPH 71 par province", étudiant les tableaux provinces et grandes villes (30 fascicules) ;
- le "Recueil de données par province", consistant en un volume de synthèse du volume précédent et donnant les principaux indicateurs et données par province et préfecture ;
- les "Résultats du RGPH 71 - Données Communales" - publiant des résultats plus fins à l'échelle communale, en 7 fascicules selon les régions économiques du Royaume ;
- le "Rapport méthodologique du RGPH 71", relatant l'expérience vécue de 1967 à 1977, les leçons tirées et les recommandations à considérer dans les prochaines opérations de Recensement.

VII. - EVALUATION

L'évaluation des données recueillies du Recensement a été considérée selon deux sources, la réalisation d'une enquête de contrôle et la comparaison avec les opérations statistiques précédentes.

VII.1 - Enquête de contrôle

L'enquête de contrôle s'est déroulée deux jours après la fin du Recensement par les meilleurs contrôleurs utilisés lors de l'exécution.

L'échantillon était déterminé selon un tirage systématique de 100 îlots urbains et 100 "douars" dans les districts du Recensement.

Pour détecter les erreurs de contenu et de dénombrement, seules les questions relatives à l'énumération des membres des ménages et à l'identification des ménages ont été posées.

L'étude des résultats obtenus n'a pas donné des résultats probants sur les omissions. Comme l'enquête n'a pas respecté le choix d'un personnel indépendant, et que les personnels d'autorité et d'exécution n'ont pas compris le but de cette mobilisation supplémentaire de 2 jours, cette opération a été faussée dès le début et n'a pas donné d'indications claires sur les taux d'erreurs (les résultats relevés étaient pratiquement identiques).

VII.2 - Opérations statistiques précédentes

La comparaison des résultats avec ceux des opérations statistiques précédentes n'a pas permis de déceler l'existence d'un sous-dénombrement quelconque. Dans l'ensemble la qualité des données recueillies reste certainement supérieur à celle des derniers recensements. En effet, les enseignements dégagés de l'analyse de ces opérations ont contribué en grande partie à l'amélioration des procédés pratiques. Les moyens importants et l'organisation appropriée mis en oeuvre ont également aidé au succès de l'opération.

ANNEXES

1. - Schéma des opérations de recensement

2. - Questionnaires :

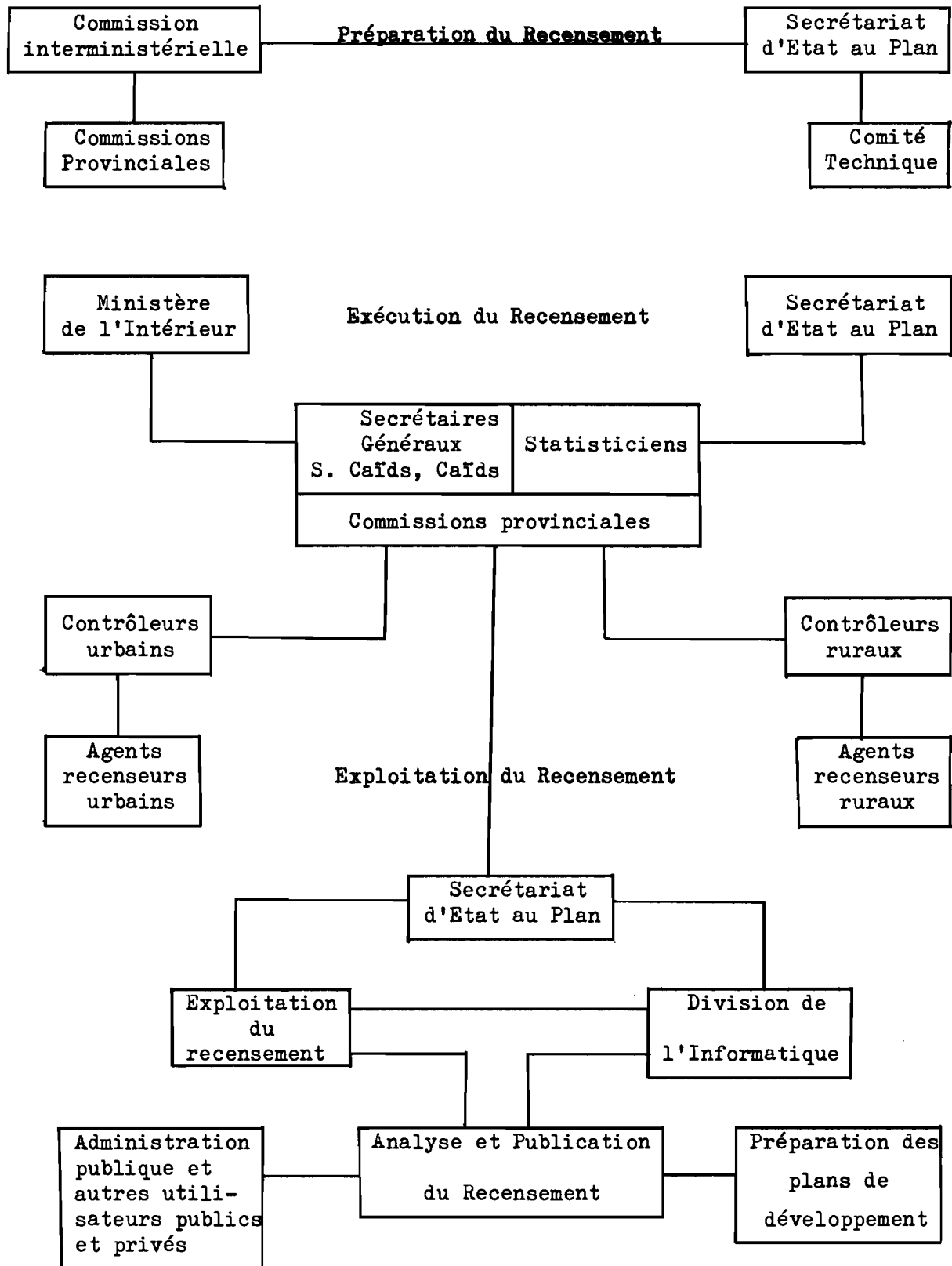
"Recensement Général de la population et de l'Habitat 1971"

2.1. - Feuille de ménage et de logement urbains

2.2. - Cahier des douars : pages 1 et 2.

ANNEXE I

SCHEMA DES OPERATIONS DU RECENSEMENT



اسم الباحث:
Nom de l'agent recenseur:

عنوان السكن:
Adresse du logement:
حيونة السكن:
Quartier:
زنتة:
Rue:
رقم:
N°:

عدد افراد هذه الاسرة:
Nombre de personnes dans ce ménage:
الاجانب:
Etrangers:
مغاربة آخرون:
Autres marocains:
مغاربة يهود:
Maroc. Israélites:
مغاربة مسلمون:
Maroc. Musulm.:
الجموع:
TOTAL:

مدينة:
Ville de:
رقم الطاقطة:
N° de l'arrondissement:
رقم الدائرة الانتخابية:
Circoscription électorale n°:
رقم منطقة الاحصاء:
District n°:
رقم السكن في منطقة الاحصاء:
N° du logement dans le district:
رقم الاسرة في السكن:
N° du ménage dans le logement:

عدد الاسر في هذا السكن:
Nombre de ménages dans ce logement:
عدد الاستمارات التي ملئت لهذه الاسرة:
Nombre de questionnaires remplis pour ce ménage:

ورقة الاسرة والمسكن في المدن

FEUILLE DE MENAGE ET DE LOGEMENT URBAINS

RENSEIGNEMENTS SUR LE LOGEMENT
Remplir cette partie du questionnaire pour le logement ou le partie du logement occupé par le ménage

هل يوجد مطبخ في السكن؟
Y a-t-il une cuisine dans le logement? Oui Non

هل يوجد مرحاض داخل السكن؟
W.C. à l'intérieur du logement? Oui Non

في حالة الإنياب هل المرحاض متصل بالواد الحار؟
Si oui, le W.C. est-il rattaché à un égout? Oui Non

هل يوجد حمام أو دشنة داخل السكن؟
Salle de bain ou douche dans le logement? Oui Non

ماء البلدية داخل السكن؟
Eau courante dans le logement? Oui Non

ماء الين أو البئر داخل السكن؟
Eau de source ou de puits à l'intérieur du logement? Oui Non

كهربا داخل السكن؟
Electricité dans le logement? Oui Non

عدد الغرف التي تسكنها الاسرة
Nombre de pièces d'habitation occupées par ce ménage:
عدد الغرف التي لا تشمل الا لخدمات مهنية
Nombre de pièces à usage exclusivement professionnel:

صفة الجلالة
STATUT D'OCCUPATION
ملاك
Propriétaire
ملاك مشترك
Copropropriétaire
مكتر
Locataire
رهن
Hypothèque
ساكن مجاني
Logé gratuitement
بين الحالات الأخرى
Autres à préciser:

نوع البناء
TYPE DE CONSTRUCTION
بناء
Maçonnerie
الحجارة الجردة
Pierre sèche
التابية
Plâs
برابكة البندوية
Baraque type bidonville
نوالية
Noualla
خيمية
Tents
بين الحالات الأخرى
Autres à préciser:

هل يملك رب الاسرة دفتر الحالة المدنية؟
Le chef de ménage possède-t-il un livret d'Etat Civil? Oui Non

في حالة الإنياب ما هو تاريخ تسليم البطرس؟
Si oui, date de délivrance du livret?

هل يمارس أحد (أو بعض) افراد الاسرة نشاطا ملاحيا؟
Est-ce qu'un (ou plusieurs) membre (s) du ménage a (ont) une activité agricole? Oui Non

هل رويت هذه الاستمارة؟
Contrôlé: Oui Non

تأشيرة نسمة الاحصائيات رقم 17-3-70-06 هذه الاستمارة تدخل في نطاق الرسوم الملكي الذي يصح على القانون رقم 370.67 في 10 جمادى الاول 1388 (5 غشت 1968) المتعلق بالدراسات الاحصائية

VISA n° 17-3-70-06 de la Division des Statistiques. Ce questionnaire entre dans le cadre du décret royal portant loi n° 370-67 du 10 Joumada 1 1388 (5 août 1968) relatif aux études statistiques.

السكان في المدن		FOR LES URBAINS	
الاسم الشخصي	الرقم الرئيسي	الاسم الشخصي	الرقم الرئيسي
الاسم الشخصي (ب) Causse de chômage: (B)	(B1)	الاسم الشخصي (ب) Causse de chômage: (B)	(B1)
كم من شهر واث عامل Depuis combien de mois êtes-vous au chômage: (B2)	(B2)	كم من شهر واث عامل Depuis combien de mois êtes-vous au chômage: (B2)	(B2)
للتجار فقط عدد ساعات اشتراكك خلال الاسبوع العارظ Pour les salariés seulement Nombre d'heures travaillées pendant la dernière semaine: (B3)	(B3)	للتجار فقط عدد ساعات اشتراكك خلال الاسبوع العارظ Pour les salariés seulement Nombre d'heures travaillées pendant la dernière semaine: (B3)	(B3)
عدد شهور أو أيام اشتراكك خلال العام العارظ Nombre de mois ou de jours travaillés pendant la dernière année: (B4)	(B4)	عدد شهور أو أيام اشتراكك خلال العام العارظ Nombre de mois ou de jours travaillés pendant la dernière année: (B4)	(B4)
عدد أيام اشتراكك خلال الاسبوع العارظ Nombre de jours travaillés pendant la dernière semaine: (B5)	(B5)	عدد أيام اشتراكك خلال الاسبوع العارظ Nombre de jours travaillés pendant la dernière semaine: (B5)	(B5)
الحالة في الهمة الرئيسية: مستأجر، من عائل، مستقل ممثل مع عدد العمال Situation dans la profession principale: salarié, aide familial, indépendant, employeur suivi du nombre d'ouvriers: (B6)	(B6)	الحالة في الهمة الرئيسية: مستأجر، من عائل، مستقل ممثل مع عدد العمال Situation dans la profession principale: salarié, aide familial, indépendant, employeur suivi du nombre d'ouvriers: (B6)	(B6)
نشاط الزراعة أو الحرفة التي تشغل فيها (أ) ACTIVITE DE L'ENTREPRENISE OU DE L'ADMINISTRATION OU DE VOS TRAVAILLÉS (A)	(A)	نشاط الزراعة أو الحرفة التي تشغل فيها (أ) ACTIVITE DE L'ENTREPRENISE OU DE L'ADMINISTRATION OU DE VOS TRAVAILLÉS (A)	(A)
الهمة الرئيسية (أ) PROFESSION PRINCIPALE (A)	(A)	الهمة الرئيسية (أ) PROFESSION PRINCIPALE (A)	(A)
الاسم العائلي والقبلي NOM ET PRENOM (A2)	(A2)	الاسم العائلي والقبلي NOM ET PRENOM (A2)	(A2)
الرقم الرئيسي (ب) رقم الرمز الذي يوجد في العمود 1 N° d'ordre (le même que dans la colonne 1) (B7)	(B7)	الرقم الرئيسي (ب) رقم الرمز الذي يوجد في العمود 1 N° d'ordre (le même que dans la colonne 1) (B7)	(B7)

(A) Dans bien les instructions et au cas où la personne fournit une réponse vague, posez des questions supplémentaires.
(B) Cherchez son premier emploi, licenciement, fermeture d'entreprise, maladie, a cessé une activité indépendante: autres causes: précisez.

لا توظف هذه المعلومات الا للأغراض التي تم تنظيمها في المرسوم رقم 26 بتاريخ 26 يونيو 1968 (نسم) و « مرسمة »
A REPERTIR SETTLEMENT POUR LES PERSONNES DONT LE TYPE D'ACTIVITE (Col. 36) EST CODE AO ou CEI.
إذا كتبت الاسرة لا تحتوي على أي شخص يشتغل في ملاحيا فليكتب في هذه الخانة
SI le ménage ne compte aucun personne active occupée (A.O.) ou en chômage (CEI), inscrire toute la page.

FRACTION نخذ
 Nom et prénom du mokadem اسم المقدم
 Nom et prénom de l'agent recenseur اسم الباحث
 Nom et prénom du contrôleur اسم المراقب

1. NOM DU DOUAR 1. اسم الدوار

2. Enumérer les sous douars

2. بين شعب هذا الدوار

IX	V	I
X	VI	II
XI	VII	III
XII	VIII	IV

3. RENSEIGNEMENTS SUR LE DOUAR

Y-a-t-il dans ce douar :

3. معلومات حول الدوار

هل في هذا الدوار :

	Non لا	Oui نعم			Non لا	Oui نعم	
Souk	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	سوق	Mosquée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	مسجد
Fontaine publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	سقاية عمومية	Ecole coranique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	كتاب قرآني
Puits public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	بئر عمومي	Ecole moderne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	مدرسة
Citerne publique d'eau de pluie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	مطوية عمومية لماء المطر	Si oui, nombre de salles de classe	<input type="checkbox"/>		في حالة الإثبات ، ما هو عدد الاقسام
Abreuvoir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	مورد الماشية	Si non, desservi par une école proche.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	في حالة النفي هل هناك مدرسة قريبة
Café	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	مقهى	Dispensaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	مركز العلاج
Réparateur mécanicien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	مطح ميكانيكي	Hamman	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	حمام
Nombre de boutiques	<input type="checkbox"/>		عدد الدكاكين	Cimetière délimité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	مقبرة محددة
Le douar est-il accessible par voiture ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	هل يمكن الوصول الى الدوار بالسيارة ؟	Electricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	كهرباء

OBSERVATIONS DU CONTROLEUR

ملاحظات المراقب

4 - للمراقبين ! تحققوا من ان كافة أسر الدوار بجميع افرادهم قد تم احصائهم
 4. Contrôleurs ! Vérifiez si tous les ménages du douar (et tous leurs membres) ont été recensés

